

A - Dans la partie droite :

- B - Au centre :
- la signature du tireur.
 - le montant du chèque en lettres ;
 - le nom du bénéficiaire du chèque.

ÉCRIREZ VOS CHEQUES AVEC SOIN :
Ecrivez très lisiblement. Ne laissez aucun blanc devant les sommes en lettres ou en chiffres et ne laissez que le minimum d'espace entre les mots, ou entre les chiffres. N'agrafez pas le chèque, ne le pliez pas, ne collez aucun papillon au dos.



- Une déclaration doit obligatoirement être suivie d'une confirmation écrite faisant opposition au paiement des chèques perdus ou volés.

- L'article L131-71 du Code Monétaire et Financier, fait **obligation** au titulaire d'un compte de **restituer les formules de chèques** en sa possession sur simple demande de sa banque.

DATE _____

Signature _____

Nombre : Date :

International Bank Account Number (IBAN)
FR76 1790 6001 1204 4184 7600 151
Bank Identifier Code (BIC)
AGRIFRPP 879

N° du chèque	Chèque émis par	Nom établissement payeur - ville	Montant en €
			,
			,
			,
			,
			,

E 4

004618476001.001



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
TELOCHE
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LE MANS
33 AV DU GAL DE GAULLE
72038 LE MANS CEDEX 9

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

2512-012983-0043-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 21 671 845 418
Référence de l'avis : 24 72 4279551 09

Numéro de propriétaire : 350 B00232 A

Département d'imposition : 72

SARTHE

Commune d'imposition : 350

TELOCHE

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 13/08/2024

Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 72029

BEUVIER JEAN MICHEL
BEUVIER ELISABETH
35 B RUE DU 8 MAI
72220 TELOCHE

Somme à payer

1 718,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
h es sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP LE MANS
33 AV DU GAL DE GAULLE
72038 LE MANS CEDEX 9
Tél : 02 43 83 85 68

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DE LA SARTHE
CELL FONCIERE DEPARTEMENTALE
33 AVE DU GAL DE GAULLE
72038 LE MANS CEDEX 9
Tél : 02 43 83 81 22

* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2024 :

- le taux communal passe de 50,69 % à 51,70 %
- le taux intercommunal passe de 3,00 % à 3,50 %

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBBHLR	PROP/INDIVIS	BEUVIER JEAN MICHEL LEON
MBFVJZ	PROP/INDIVIS	GRUDE ELISABETH MARIE ODILE MARCELLE

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	50,69 %	%	3,00 %	%	%	0,29 %	
	Taux 2024	51,70 %	%	3,50 %	%	%	0,277 %	
	Adresse	35B RUE DU 8 MAI						
	Base	2060		2060			2060	
	Cotisation	1065		72			6	1143
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2023	1005		59			6	
	Cotisation 2024	1065		72			6	1143
	Variation	+5,97 %	%	+22,03 %	%	%	0 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	59,68 %	%	4,43%	27,43%	%	6,30%	0,565%	
	Taux 2024	60,87 %	%	4,43%	27,43%	%	6,43%	0,525%	
	Bases terres non agricoles	21		21	21		21	21	
	Bases terres agricoles	679		679			849	679	
	Cotisation 2023	402		30	5		53	4	
	Cotisation 2024	426		31	6		56	4	523
	Variation	+5,97 %	%	+3,33%	+20,00 %	%	+5,66 %	0%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 213123 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 170 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		52
					Dégrèvement Habitation principale		
					Dégrèvement JA État		
					Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives : 720 01 111 029 350 350 S W					Montant de votre impôt		1718

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement des données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2024

Avis d'impôt établi en 2025



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LE MANS
33 AV DU GAL DE GAULLE
72038 LE MANS CEDEX 9

SD : 8855083016090Z



6800-017721-0061-0

BEUVIER JEAN MICHEL
OU BEUVIER ELISABETH
35B RUE DU 8 MAI
72220 TELOCHE

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 10 21 671 845 418
Déclarant 2 (C) : 14 07 739 707 115
Référence de l'avis : 25 72 0036038 29
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

35B RUE DU 8 MAI

72220 TELOCHE

Numéro FIP : 720 04 15 2072076789 3
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 72029

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP LE MANS
SAID SECTEUR OUEST
33 AVE DU GAL DE GAULLE

72038 LE MANS CEDEX 9

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

68,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2025.

Compte qui sera débité : FR76 1790 6001 120X XXXX XXX0 151
Identifiant de la banque : AGRIFRPP879
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021J21F7A845118PAS2A25

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2025.

Revenu fiscal de référence : 28 844
Nombre de parts : 2,00

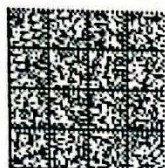
Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : BEUVIER

Déclarant 2 - Nom de naissance : GRUDE



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

M

RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

2,00

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Pensions, retraites, rentes	14 236	12 551		
Abattement spécial de 10%	- 1 424	- 1 255		
Salaires, pensions, rentes nets	12 812	11 296		24 108
Revenus des locations meublées non professionnelles déclarés	- 92			
Déficits des locations meublées non professionnelles antérieurs déclarés par le foyer			3 606	
Revenus des locations meublées non professionnelles imposables (5)	- 92			
Déficits des locations meublées non professionnelles antérieurs imputés en 2024			0	
Revenus des locations meublées non pro. imposables du foyer				0

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus de capitaux mobiliers déclarés			588	
Revenus de capitaux mobiliers imposables (7)				548
Revenus fonciers nets (9)				4 425

Revenu brut global

CSG déductible				29 081
				- 294

Revenu imposable

28 787

Impôt sur les revenus soumis au barème (14)

Décote				637
				- 637

REDUCTIONS D'IMPOT (15)

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Frais de comptabilité : Nombre	1	1		
Montant	137	137	0	
Total des réductions d'impôt (20)				- 0

Impôt total avant crédits d'impôt

0

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	76	76	- 76
Emploi salarié à domicile	135	135	- 68
Montant du crédit d'impôt calculé			

IMPOT NET

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Total de l'impôt sur le revenu net

- 144

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus fonciers nets (45).....

BASE IMPOSABLE.....

Taux de l'imposition.....

Montant de l'imposition.....

CSG - CRDS

4 425

4 425

9,70%

429

PREL SOL

4 425

4 425

7,50%

332

761

Total des prélèvements sociaux nets

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine (49) pris en compte
pour l'imposition des revenus perçus en 2025

301

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2024 dû (53):

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :

- 144

+ 75

- 69

Solde d'impôt sur les revenus 2024 :

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus (53):

Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :

CSG-CRDS

429

- 352

77

PSOL

332

- 272

60

137

Solde des prélèvements sociaux 2024 (53):

68

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous
êtes redevable des autres cotisations d'impôt
ou des prélèvements sociaux, ou de
régularisations liées au prélèvement à la source.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25)

28 844

Reports sur les années suivantes

Déficits des locations meublées non professionnelles non
imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus
en 2025 à souscrire en 2026 (26)

déficits provenant de l'année 2020

déficits provenant de l'année 2022

déficits provenant de l'année 2023

3 306

150

150

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

déficits provenant de l'année 2024	92
Informations indiquées pour mémoire	
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19)	588
Plus-values imposables sur cessions d'immeubles ou de biens meubles (25)	17

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.